

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW : code 01

---

## Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 – Le projet SEXTO, une mesure de justice bienveillante pour les adolescents

---

Québec, le 24 février 2021 – Le [Directeur des poursuites criminelles et pénales \(DPCP\)](#) salue le soutien apporté au projet SEXTO dans le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 du gouvernement du Québec.

SEXTO est un outil d'intervention qui aide les établissements scolaires de niveau secondaire à contrer rapidement et efficacement toute forme d'intimidation ou de violence liée au phénomène grandissant de sextage chez les jeunes. En droit criminel canadien, le sextage entre adolescents peut constituer une forme de pornographie juvénile.

Cette approche unique est le fruit d'une collaboration entre des services de police, des établissements scolaires et le Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ) du DPCP.

Le projet a été élaboré en conformité avec les principes de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Il répond aux besoins des jeunes et les aide dans leur développement. Il tient également compte des intérêts des victimes, favorise la responsabilité des adolescents par la prise de mesures offrant des perspectives positives et mise sur la réadaptation et la réinsertion sociale.

Cette mesure non judiciaire novatrice vise à prévenir le sextage et à limiter les conséquences pour les jeunes impliqués, tout en permettant aux intervenants des milieux scolaire, policier et judiciaire de régler une situation dans un délai moyen de quatre jours seulement.

« Les sommes investies, de 1,5 M\$ sur cinq ans, permettront le déploiement du projet SEXTO dans l'ensemble des écoles québécoises de niveau secondaire d'ici 2025 », souligne M<sup>e</sup> Marc Forgues, procureur en chef adjoint au BAJ et membre de l'équipe de coordination du projet.

Né à Saint-Jérôme en 2016, le projet SEXTO est aujourd'hui adopté par de nombreux services de police, centres de services scolaires et établissements d'enseignement privés. L'équipe du BAJ s'investit avec conviction pour déployer la trousse aux quatre coins du Québec.

Le DPCP se réjouit de pouvoir s'impliquer activement auprès des jeunes et de partager l'expertise de ses procureurs aux poursuites criminelles et pénales au bénéfice des communautés.

**Le Directeur des poursuites criminelles et pénales**

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes.

Source :  
M<sup>e</sup> Audrey Roy-Cloutier  
Porte-parole  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
418 643-4085